



## Trait distinctif

Gabriel G. Bès

### ► To cite this version:

| Gabriel G. Bès. Trait distinctif. WORD, 1967, 23, pp.37-46. hal-01059296

**HAL Id: hal-01059296**

**<https://hal.science/hal-01059296>**

Submitted on 29 Aug 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Trait distinctif\*

Souvent, lorsqu'une discipline atteint un certain degré de maturité, on ressent la nécessité de revenir en arrière pour reprendre les notions de base qu'elle a contribué à dégager ou qu'elle a utilisées. Avec un certain recul, on est dans une situation particulièrement favorable pour étudier ces notions fondamentales et essayer de les comprendre mieux. Aujourd'hui la linguistique, et plus particulièrement la phonologie, se sont assez développées et, dans bien des cas, on ressent cette nécessité de retour en arrière. La question du trait distinctif est, nous semble-t-il, un de ces problèmes qu'il faudrait reprendre.

On sait que, en grande partie sous l'influence du mouvement phonologique inspiré par l'école de Prague, l'expression *trait distinctif* est devenue d'emploi courant dans la littérature linguistique contemporaine. *Trait distinctif*, son équivalent occasionnel *trait pertinent* ou sa traduction anglaise "*distinctive feature*" couvrent aujourd'hui une variété de phénomènes phoniques conçus de manière fort différente par les différentes écoles linguistiques. Nous ne nous proposons cependant pas d'envisager ici cet aspect du problème; plutôt, à l'occasion de cet hommage à un maître qui a tant contribué à élaborer la théorie et la pratique phonologiques, nous essayerons de distinguer entre plusieurs aspects du trait distinctif, tel qu'il a été conçu par les phonologues de Prague ou par ceux qui se sont inspirés de leurs travaux.<sup>1</sup>

\* \* \*

**1.1** Avant d'aborder le problème particulier du trait distinctif, nous considérerons un cas plus général. Soit une collection quelconque d'objets A, B, C, D. Si nous voulons caractériser ces objets de façon telle que chacun d'entre eux soit décrit différemment de tous les autres, nous pouvons dégager, pour chaque objet, une caractéristique singulière; A,

\* Dans l'élaboration de ce travail j'ai largement profité des suggestions et des observations d'A. E. Hurtado.

<sup>1</sup> La discussion qui suit pourrait ou devrait s'étendre à la considération des variantes positionnelles des phonèmes et, plus généralement, au classement des sons du langage; cependant, dans ce travail, nous ne retenons que ce qui concerne les phonèmes et les traits distinctifs.

par exemple, pourrait être "rouge," B "petit," C "épais," D "froid." D'un point de vue physique et selon les notions courantes, il serait difficile de trouver un dénominateur commun à ces quatre caractéristiques, ou, en termes plus exacts, de dégager une classe qui les embrasse. En fait, ce type de caractérisation n'est ni le seul, ni le plus courant. En général, lorsqu'on veut caractériser plusieurs objets et, en particulier, lorsqu'on veut faire ressortir les différences entre eux, on s'efforce de dégager une catégorie de référence à laquelle participent les objets en question, pour constater ensuite la caractéristique spécifique de chaque objet par rapport à cette catégorie de référence. En face de plusieurs objets quelconques on dira, p.ex., que relativement à la couleur (catégorie de référence) l'un est "rouge" (caractéristique spécifique) tandis que les autres sont respectivement "bleu," "vert," etc. Ce procédé est à la base de systèmes de classement des sciences naturelles et de bon nombre de définitions (*definitiones per genus et differentia*) que nous manions tous les jours. Lorsque nous disons, p.ex., que l'homme est un "animal raisonnable," nous avons dégagé une catégorie de référence (animal) à laquelle participent d'autres êtres et une caractéristique spécifique (raisonnable) que nous supposons propre à l'homme.

1.2 Dans le cas des phonèmes, on a adopté un procédé analogue. On s'est efforcé de dégager des catégories de référence pour, ensuite, caractériser les phonèmes au moyen de caractéristiques spécifiques relevées chez chacun des phonèmes en cause. En lisant les pages 93 et suivantes des *Principes de phonologie*,<sup>2</sup> on perçoit l'effort de Troubetzkoy pour, d'une part, systématiser les catégories de référence et, d'autre part, dégager les caractéristiques spécifiques de phonèmes. On lit, p.ex., à la page 103: "A proprement parler il n'y a que deux oppositions de localisation: une opposition entre voyelles arrondies et non arrondies (opposition de participation des lèvres) et une opposition entre voyelles postérieures et antérieures (opposition de place de la langue)." Dans ce passage, chacune des expressions "participation des lèvres" et "place de la langue" désigne une catégorie de référence; "arrondies," "non-arrondies" sont les caractéristiques spécifiques de la catégorie de référence "participation des lèvres" et "postérieures" et "antérieures" celles de la catégorie de référence "place de la langue."

Ces notions de "catégorie de référence" et de "caractéristiques spécifiques" sont également attestées chez ceux qui ont développé, dans un sens ou dans un autre, les études phonologiques. On lit, p.ex., chez André Martinet: "on dira que des phonèmes consonantiques caractérisés

<sup>2</sup> Paris, 1949.

par une même articulation forment une série, si leurs articulations caractéristiques sont situées en différents points, le long du chenal expiratoire.”<sup>3</sup> Dans ce passage on reconnaîtra dans “articulations caractéristiques” nos “caractéristiques spécifiques;” l’expression “le long du chenal expiratoire” indique la présence de ce que nous avons appelé “catégorie de référence.” Morris Halle, pour sa part, a bien explicité l’existence de ces deux notions: “In making descriptions,” dit-il, “one usually has the choice between using few dimensions [c’est-à-dire, catégories de référence] with many significant values [c’est-à-dire, caractéristiques spécifiques], and using many dimensions with few significant values.”<sup>4</sup>

Bien que ces deux notions aient été parfaitement reconnues, il n’existe pas, en la matière, de terminologie reconnue et universellement admise. Nous proposons donc de retenir le terme *dimension* pour désigner la catégorie de référence; en anglais il a été parfois employé dans ce sens ou dans un sens très voisin et, récemment, il a été incorporé au français.<sup>5</sup> L’action des cordes vocales, des lèvres, du voile du palais, le rétrécissement du passage de l’air le long du chenal expiratoire, etc., sont, en conséquence, des dimensions sur le plan articulatoire; la fréquence, l’amplitude, le timbre, la hauteur, l’intensité et d’autres en sont sur le plan acoustique ou perceptif. En effet, le terme *dimension* a l’avantage d’être suffisamment neutre pour ne pas préjuger le plan sur lequel on se place pour faire une description; par ailleurs, sa signification courante (“étendue d’un corps en tel ou tel sens,” dit le Larousse) s’adapte assez bien à chacun des plans mentionnés. C’est justement le déplacement d’un organe—le voile du palais, la langue, les lèvres, les cordes vocales—qui a été souvent retenu pour caractériser les dimensions sur un plan articulatoire. Par ailleurs, *dimension* évoque l’idée d’échelle, ce qui a l’avantage de bien s’adapter, non seulement aux différents degrés de déplacement d’un organe dans une direction déterminée, mais aussi aux mesures qu’on obtient en analysant les sons du langage sur les plans acoustique et perceptif, mesures qui se situent sur une ou plusieurs échelles déterminées par un point minimum et un point maximum (p.ex., la possibilité d’audition qui s’étend entre le seuil de la perception et le seuil de la douleur en fonction des amplitudes et des fréquences des sons qui stimulent l’oreille). Par ce biais nous pouvons également justifier l’emploi de *valeur* pour désigner les caractéristiques

<sup>3</sup> *Économie des changements phonétiques* (Berne, 1955), p. 69.

<sup>4</sup> “The Strategy of Phonemics,” *Word*, X (1954), 205.

<sup>5</sup> Cf., p. ex., C. L. Ebeling, *Linguistic Units* (The Hague, 1962), 25 et suiv.; et en français la préface de N. Ruwet aux *Essais de linguistique générale* de Roman Jakobson (Paris, 1963), 16–17 et, du même auteur, l’Introduction à “La Grammaire générative,” *Languages*, IV (1966), 15.

spécifiques qui se situent le long d'une dimension donnée; les *valeurs* ne seraient, dans ce sens, que des points retenus dans une dimension pour caractériser les phonèmes.

Il faut donc opérer avec les dimensions et les valeurs pour caractériser les phonèmes d'une langue. Nous pouvons, par ex., caractériser les phonèmes consonantiques /p, b, f, v, t, d, s, z, ʃ, ʒ, k, g, m, n, ɲ/ du français au moyen des trois dimensions suivantes: "rétrécissement du passage de l'air," "action des cordes vocales" et "action du voile du palais;" dans la dimension "rétrécissement du passage de l'air" nous trouvons ces six valeurs: "bilabiale," "labiodentale," "dentale," "alvéolaire," "post-alvéolaire ou palatale," "vélaire;" "sonore" et "sourde" sont les deux valeurs de la dimension "action des cordes vocales;" "orale" et "nasale" sont celles de la dimension "action du voile du palais;" nous trouvons donc, en tout, trois dimensions et dix valeurs.

A ce point, il est utile de mettre en évidence une troisième notion et, avec elle, une autre distinction terminologique. En français, le phonème /m/ a les valeurs "bilabiale" et "nasale" par rapport, respectivement, aux dimensions "rétrécissement du passage de l'air" et "action du voile du palais;" de même, /b/ a les valeurs "bilabiale" et "orale" par rapport aux mêmes dimensions que le phonème précédent et aussi la valeur "sonore" par rapport à la dimension "action des cordes vocales." Par contre, le phonème /v/, possède les valeurs "labiodentale" et "sonore" mais ne possède aucune valeur dans la dimension "action du voile du palais." Tout cela est bien connu; on voudrait seulement attirer l'attention sur le fait suivant: pour caractériser l'ensemble des phonèmes d'un système donné, nous avons besoin d'un certain nombre de valeurs; chacune de ces valeurs est attestée soit dans un, soit dans plusieurs phonèmes; p.ex., la valeur "bilabiale" se rencontre en français aussi bien dans /p/ que dans /b/ et dans /m/; en conséquence la valeur "bilabiale" est une dans le système mais elle réapparaît, à plusieurs reprises, combinée avec d'autres valeurs dans une pluralité de phonèmes. Or, cela nous amène à proposer une troisième distinction: d'une part, nous avons les valeurs qui sont nécessaires pour caractériser, *en général*, le système des phonèmes d'une langue déterminée ou une portion de ce système; lorsque, dans le paragraphe précédent, nous avons dit que pour caractériser les phonèmes consonantiques du français nous pouvions employer les valeurs "bilabiale," "sourde," etc., nous faisons référence à ce type de valeurs. Mais, d'autre part, nous devons reconnaître l'existence des *valeurs effectivement employées pour caractériser chaque phonème en particulier*; les valeurs effectivement employées pour caractériser le phonème /b/ du français sont au nombre de trois ("bilabiale," "sonore," "orale") de même que les valeurs

effectivement employées pour caractériser le phonème /f/ sont au nombre de deux ("labiodentale," "sourde"). Comme l'expression "valeur effectivement employée pour caractériser un phonème" est beaucoup trop longue, nous proposons à sa place le terme *détermination*.

1.3 Nous avons en conséquence, les dimensions, les valeurs et les déterminations. Ces termes ne désignent pas des notions nouvelles; leurs *designata* sont des entités parfaitement courantes. Cependant, il se trouve qu'une même dénomination, *trait distinctif* (ou un de ses équivalents), est très généralement employée pour désigner les dimensions, les valeurs et les déterminations. P.ex., chez Martinet, on lit: "the keeping apart of *make it* and *bake it* is secured by a different play of the velum. This we call a relevant feature . . . phonemes reveal themselves as combinations of several relevant features,"<sup>6</sup> le premier "relevant feature" avec sa référence à "the play of the velum" veut dire dimension et le deuxième, au pluriel, signifie déterminations. De même, dans les écrits de Roman Jakobson et de ses associés, il n'est pas rare de rencontrer des passages comme les suivants: A) "chaque pas fait dans cette direction nous permet de réduire la liste des traits distinctifs utilisés dans les langues du monde;"<sup>7</sup> B) "Dans le russe /pil, il/ . . . /i/ est un phonème inaccentué qui comporte, de plus, deux traits distinctifs;"<sup>8</sup> C) "there exists a continuous range of degrees from whisper to full voicing, but only two polar points—the presence and the absence of voice are picked out as distinctive features,"<sup>9</sup> *traits distinctifs* veut dire, dans A, dimensions; dans B, déterminations; dans C, valeurs.

2.1 Sans doute la polysémie de l'expression *trait distinctif* n'a-t-elle guère gêné jusqu'à présent. Grâce au contexte et à la redondance du langage, on comprend sans difficulté—automatiquement serait-on tenté de dire—si les emplois de *trait distinctif* font allusion à une dimension, à une valeur ou à une détermination. Par ailleurs, la linguistique peut très bien se passer de nouvelles propositions terminologiques. Cependant, si nous nous sommes risqué à suggérer ces trois termes plus ou moins nouveaux, ce n'est pas par goût de l'innovation en matière de terminologie mais pour établir un cadre dont on puisse se servir pour étudier certains aspects concernant le trait distinctif.

Un des caractères saillants de la théorie du trait distinctif binaire,

<sup>6</sup> *Phonology as Functional Phonetics* (Oxford, 1955), p. 13.

<sup>7</sup> "Phonologie et Phonétique" (dont M. Halle est le co-auteur), dans *Essais*, 126 (ou bien, *Fundamentals of Language* (The Hague, 1956), 27; dorénavant la référence aux pages de la version anglaise sera donnée entre parenthèses à la suite de celle de la traduction française).

<sup>8</sup> *ibid.* 110 (10).

<sup>9</sup> *Preliminaries to Speech Analysis* (Cambridge, Mass., 1961), p. 9.

proposée par Roman Jakobson, est le fait de reconnaître un nombre restreint de dimensions dont chacune aurait deux et seulement deux valeurs. Cette hypothèse, qui comporte plusieurs aspects différents, a été appuyée par des arguments d'ordre également différent. Les distinctions terminologiques établies auparavant peuvent nous aider à aborder un des arguments avancés pour justifier l'emploi des dimensions à deux valeurs.

Cet argument, que nous nous proposons de discuter ici, apparaît très fidèlement résumé dans le passage suivant, que nous empruntons à Nicolas Ruwet: "pour l'essentiel, l'hypothèse binariste se ramène à poser . . . l'existence d'un principe de simplicité à la base des systèmes phonologiques: l'échelle dichotomique est la plus économique possible . . . L'hypothèse fondamentale de Jakobson pose que si l'organisation selon le principe binaire est la plus simple et la plus économique pour le savant qui ordonne ses matériaux, elle doit être aussi le principe qui sous-tend les opérations du locuteur et de l'auditeur, puisque celles-ci, du point de vue logique, ne diffèrent pas de celles du savant."<sup>10</sup>

De ce passage nous pouvons, à notre tour, dégager les affirmations suivantes: A) Si l'on décrit les phonèmes d'une langue sur la base de dimensions à deux valeurs, la caractérisation résultante est la plus économique possible; B) locuteur et auditeur d'une part et savant de l'autre, font les mêmes opérations "du point de vue logique."

Il est impossible d'aborder ici, en détail, l'affirmation B. Maintes procédures de découverte, prescrivant les opérations du savant, ont été recommandées; par contre, on connaît peu de choses sur les opérations accomplies par locuteurs et auditeurs. Cependant, nous pouvons supposer que ces opérations, effectuées par locuteurs et auditeurs lors de l'usage du système phonologique qu'ils connaissent et que, pour ainsi dire, "ils ont dans leurs têtes," doivent être différentes de celles du savant qui, pour sa part, se propose de dégager, à partir des énoncés, le système phonologique en question.

Nous pouvons, par contre, examiner l'affirmation A. Dans quel sens peut-on dire que la description d'un système phonologique selon un principe binaire est la plus simple? Comme préalable à l'examen de certains exemples qui ont été proposés pour justifier l'affirmation A, il est nécessaire d'adjoindre un terme nouveau à ceux que nous avons posés ci-dessus. Nous appellerons "rapport de différence" le rapport qui, dans un ensemble d'objets non-identiques, s'établit entre un objet et chacun des autres objets. Soit les objets A, B, C; dans ce cas il y a trois rapports de différence: A-B, A-C, B-C. En général, la formule qui livre le nombre de rapports de différence (= N) pour x objets est: 
$$N = \frac{x(x-1)}{2}$$

<sup>10</sup> *Essais*, pp. 19-20.

2.2 Convenablement munis des notions de dimension, valeur, détermination et rapport de différence, nous pouvons aborder un des exemples présentés par Jakobson. En français, signale-t-il:

La "compacité" de la consonne est réalisée par une articulation vélaire quand elle se trouve combinée à la plosion [c'est-à-dire, dans /k/ et /g/], par une articulation palatale en combinaison avec la nasalité dans /ɲ/ et par une articulation post-alvéolaire en combinaison avec la constriction dans /ʃ/ et /ʒ/.

Cette délimitation des traits distinctifs et redondants ne permet pas seulement d'identifier tous les phonèmes en cause mais fournit la seule solution, puisque toute analyse différente de ces cinq phonèmes s'écartere de la solution optimale. Les quinze phonèmes consonantiques du français considérés ici ne réclament que cinq décisions binaires [c'est-à-dire, dimensions]: nasal/oral, et si c'est oral, continu/discontinu, et tendu/lâche; compact/diffus, et si c'est diffus, grave/aigu. Chaque consonne du français contient de deux (compact, nasal) à cinq traits distinctifs [c'est-à-dire, déterminations]. Si l'on accordait une valeur distinctive au point d'articulation, en tenant la différence entre constrictives et occlusives pour redondante, les six consonnes non-voisées du français -le /k/ vélaire, le /ʃ/ post-alvéolaire, le /s/ alvéolaire, le /t/ dental, le /f/ labio-dental et le /p/ bilabial- exigeraient, pour être identifiées, quinze distinctions au lieu de trois.<sup>11</sup>

Pour rendre plus claire la discussion de ce passage et pouvoir ainsi vérifier dans quel sens la solution proposée est "optimale," nous proposons d'accomplir trois opérations: unifier la question autour des quinze phonèmes consonantiques du français, pour ne pas avoir à nous référer tantôt à cinq phonèmes, tantôt à quinze, tantôt à six; "traduire" le passage dans la terminologie que nous avons proposée plus haut; comparer les résultats obtenus par Jakobson (que nous appellerons A) avec ceux (que nous appellerons B) qui ont été présentés plus haut pour les mêmes phonèmes du français (cf. 1.2). Les résultats apparaissent dans le tableau suivant:<sup>12</sup>

<sup>11</sup> "Phonologie et phonétique," dans *Essais*, 144 (45-46). Les "quinze distinctions" qui découlent des six points d'articulation peuvent être calculées au moyen de la formule indiquée plus haut. L'utilisation de cette formule pour montrer les avantages de l'analyse de phonèmes en déterminations revient à plusieurs reprises dans les écrits de Jakobson: cf. ci-dessous l'exemple sur l'arabe et "On the Identification of Phonemic Entities," dans *Selected Writings* (The Hague, 1962), 422; cf. également Halle, "Strategy," 203. Dans la discussion de ce problème il faut distinguer entre, d'une part, un principe de simplicité qui puisse servir à comparer deux descriptions faites selon un même principe (p.ex. deux descriptions d'une même langue où seulement des dimensions à deux valeurs aient été employées) et, d'autre part, un principe de simplicité applicable à la comparaison de deux descriptions faites selon des principes différents (p. ex. la comparaison d'une description d'une langue où on a utilisé des dimensions à plus de deux valeurs avec une description où aient été seulement utilisées des dimensions à deux valeurs); ce n'est que ce dernier aspect du problème que nous avons retenu ci-dessus.

<sup>12</sup> Parmi les chiffres cités dans le tableau, ceux du nombre de phonèmes à caractériser, du nombre de dimensions et du nombre de valeurs, aussi bien dans A que dans B, ne font aucune difficulté. Pour ce qui est du nombre de déterminations, nous rappelons,

|                                   | A  | B  |
|-----------------------------------|----|----|
| nombre de phonèmes à caractériser | 15 | 15 |
| nombre de dimensions              | 5  | 3  |
| nombre de valeurs                 | 10 | 10 |
| nombre de déterminations          | 64 | 36 |
| nombre de rapports de différence  | 5  | 17 |

De ce tableau il ressort clairement que le nombre de rapports de différence est nettement moindre dans A que dans B mais on voit aussi que le nombre de déterminations est, par contre, moindre en B que dans A et que le nombre de valeurs est le même.

**2.3** Un autre exemple présenté par Jakobson peut être soumis à cette même analyse. Il dit :

D'après les calculs de Cantineau, basés sur sa description phonologique de l'arabe classique, "les 26 phonèmes du système consonantique arabe fournissent  $\frac{26 \times 25}{2} = 325$  oppositions [c'est-à-dire, rapports de différence]" (BSL, 43, 1947, p. 110). L'application de l'analyse componentielle aux 28 au 29 phonèmes non-syllabiques de l'arabe classique (si on compte les deux semi-voyelles ainsi que l'hypothétique /l/ ou aux 31 phonèmes du dialecte de Palestine septentrionale, donne en tout et pour tout 9 oppositions [c'est-à-dire, rapports de différence]. Le contraste de ces deux chiffres -325 (ou même 465 dans le cas du palestinien septentrional) et 9- illustrent l'économie de l'analyse componentielle, et nous permet de supposer que les membres de la communauté linguistique arabe, locuteurs et auditeurs, dans leurs opérations quotidiennes d'encodage et de décodage, allègent leurs tâches d'émission et de perception en recourant aux critères informationnels des traits distinctifs, qui leur fournissent toujours d'avantageuses situations de choix binaire.<sup>13</sup>

ensuite, les chiffres qui correspondent à chaque phonème, selon A et selon B, dans ce même ordre : /p/ (5, 3); /b/ (5, 3); /m/ (3, 2); /f/ (5, 2); /v/ (5, 2); /t/ (5, 3); /d/ (5, 3); /n/ (3, 2); /s/ (5, 2); /z/ (5, 2); /ʃ/ (4, 3); /ʒ/ (4, 3); /ɲ/ (2, 2); /k/ (4, 2); /g/ (4, 2). Le nombre de rapports de différence est obtenu, pour A et pour B séparément, en appliquant la formule citée plus haut (cf. 2.1) au nombre de valeurs de chaque dimension; on additionne ensuite ces résultats.

<sup>13</sup> Jakobson compare le nombre (465) des rapports de différence entre phonèmes avec le nombre (9) des rapports de différence entre les deux valeurs de chaque dimension. Or, pour que la comparaison entre deux chiffres puisse avoir un sens quelconque, elles doivent porter sur des entités analogues; pour cette raison, dans la colonne B, nous avons présenté les chiffres correspondant à une description hypothétique où il n'y aurait qu'une détermination par phonème; dans ce cas extrême, chaque phonème serait considéré comme une unité non analysable. Ce n'est pas, bien entendu, la solution adoptée par Cantineau; celui-ci a bien employé les catégories de référence, les valeurs et les déterminations pour décrire les phonèmes de l'arabe classique. Cependant, pour la même raison ci-dessus invoquée nous n'avons pas comparé la solution de Cantineau avec celle de Jakobson. En effet, on observe, dans l'analyse de Jakobson, que si l'on considère une paire quelconque de phonèmes, l'un des phonèmes de la paire est différent de l'autre par rapport au moins à une dimension, l'un possédant une valeur et, l'autre, la valeur

Comme pour le tableau précédent, nous unifions les comparaisons sur une base commune: les 31 phonèmes du dialecte de Palestine septentrionale. Dans la colonne A on retrouve les résultats obtenus par Jakobson; dans la colonne B, ceux d'une description où il n'y aurait qu'une détermination par phonème:<sup>14</sup>

|                                   | A   | B   |
|-----------------------------------|-----|-----|
| nombre de phonèmes à caractériser | 31  | 31  |
| nombre de dimensions              | 9   | 1   |
| nombre de valeurs                 | 18  | 31  |
| nombre de déterminations          | 200 | 31  |
| nombre de rapports de différence  | 9   | 465 |

De nouveau, si la comparaison de 465 à 9 semble concluante à l'avantage de A (rapports de différence) celle de 9 à 1 (dimensions) et de 200 à 31 (déterminations) ne l'est pas moins à l'avantage de B.

3 A la suite de l'analyse des exemples précédents, on peut donner la réponse suivante à la question posée au départ (cf. 2.1): il ne semble pas adéquat de s'appuyer sur des données numériques qui portent *exclusivement* sur les rapports de différence, pour affirmer qu'une solution est "optimale" ou que "l'échelle dichotomique est la plus économique possible"; il faudrait préciser qu'elle l'est relativement à un facteur mais qu'elle ne l'est pas nécessairement par rapport aux autres. Pour caractériser un nombre déterminé de phonèmes, nous devons opérer avec, au moins, quatre facteurs différents: dimensions, valeurs, déterminations et rapports de différence. Nous pouvons évidemment nous mettre d'accord pour ne retenir comme mesure qu'un seul d'entre eux, mais cela n'aura qu'une signification purement conventionnelle; à priori, il paraît justifiable de choisir n'importe lequel.

Cette conclusion soulève des problèmes très sérieux si nous revenons maintenant aux affirmations comme celle exprimée dans B (cf. 2.1). Les

---

opposée (cf. M. Halle, *The Sound Pattern of Russian* [s-Gravenhage, 1959], 32), ce qui n'est pas le cas dans la description de Cantineau. Bien que les comparaisons présentées dans le texte portent sur des descriptions faites selon des principes différents (cf. note 11), les entités comparées sont analogues; en particulier, si l'on considère une paire quelconque de phonèmes dans n'importe laquelle de quatre descriptions (deux pour le français et deux pour l'arabe), on constate qu'un phonème de la paire est différent de l'autre par rapport au moins à une dimension, un phonème possédant une valeur et l'autre phonème une valeur différente dans la même dimension.

<sup>14</sup> Nous citons la traduction française de ce passage (*Essais*, 20). Le nombre de déterminations employées par Jakobson a été calculée sur la base du tableau de p. 510 de la version anglaise ("Muffaxxama, The 'Emphatic' Phonemes in Arabic," dans *Selected Writings*).

opérations que font les descripteurs ne sont probablement pas identiques à celles effectuées par les usagers de la langue; cependant, il paraît légitime de cerner les facteurs divers qui interviennent dans la description d'un système phonologique pour établir des rapports entre ces facteurs et le comportement des usagers. On peut, p.ex., penser à un principe de simplicité dont l'application conduirait à sélectionner une description relativement à une autre et qui pourrait être vérifié par les attitudes que les usagers ont envers la solution ainsi sélectionnée. Si on adopte une telle optique, il ne semble guère justifiable de retenir un des facteurs en présence plutôt que l'autre, sauf, bien entendu, s'il s'agit d'une hypothèse de travail.<sup>15</sup> C'est pour cela que des formulations du type "étant donné que *x* est plus petit que *y*, il est probable que les usagers de la langue choisiront la méthode de caractérisation qui conduit à *x* et non pas celle qui mène à *y*" contribuent plutôt à masquer la complexité des problèmes qu'à les étudier. Elles ne semblent pas heureuses, car elles tendent à cacher l'existence d'autres variables, qui sont aussi possibles ou probables que *x*. Des cas comme celui-ci montrent qu'une terminologie pauvre peut souvent obscurcir les problèmes; lorsqu'il faut mettre en relief l'existence d'autres variables, une révision terminologique—au moins circonstancielle—se révèle ainsi utile.

\* \* \*

Certes, entre les *distinguo* et les *entia non sunt multiplicanda* des scolastiques il faut établir un équilibre qui n'est pas toujours facile à obtenir. Le *trait distinctif* a déjà rendu de très importants services à la linguistique, et tout laisse prévoir que dans l'avenir il continuera à être employé avec profit. Cependant, la distinction entre dimension, valeur, détermination et rapport de différence, avec cette terminologie ou avec une autre, peut être utile lorsqu'il s'agit de traiter certains aspects partiels du trait distinctif.

*Paris, Centre National de la Recherche Scientifique.*

<sup>15</sup> Les recherches de Halle s'acheminent dans cette direction (*Word*, XVIII [1962], 60–62 et avec Chomsky, *Journal of Linguistics*, I [1965], 114–119); il a proposé, sur la base du nombre de déterminations, un principe de simplicité lui permettant de différencier, parmi les séquences d'unités distinctives non attestées dans une langue, celles qui sont possibles de celles qui ne le sont pas; cette mesure sert à comparer des descriptions faites selon un même principe (cf. note 11); sur l'application de ce principe à l'espagnol, cf. G. G. Bès, *Gramática generativa en fonología española* (à paraître prochainement).